



L'acteur syndical de la vie

www.ud18.cgt.fr (rubrique La CGT au CESER)

N° 2
Février 2013

Information du groupe CGT au Conseil Economique Social et Environnemental régional
Le CESER tribune de l'activité revendicative de la CGT en Région
Faire le lien entre action revendicative dans les entreprises, les branches et les territoires

Séance plénière du CESER s'est tenue le 11 février 2013

Ce bulletin donne les résumés des interventions de la CGT. Seul le vœu sur les Bourses du Travail de Châteauroux et de Chartres est en entier. Pour retrouver l'intégralité des déclarations des conseillers CGT, rendez vous sur le site internet de l'UD CGT du CHER : <http://www.ud18.cgt.fr>

Ordre du jour

1. Point d'actualité
2. Communication : proposition d'une démarche pour le lancement de l'élaboration d'un Schéma régional de Développement économique, Social et d'Innovation (SRDESI)
3. Rapport : plan de mobilisation pour l'emploi et le développement économique
4. Rapport : consommer les produits alimentaires de la région Centre : d'une volonté politique à l'action
5. Vœu présenté par les organisations syndicales de salariés (CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, UNSA) concernant la situation des Bourses de Travail de Châteauroux et de Chartres



Edito

Ils n'écraseront pas le syndicalisme !

par Jean-Pierre PLANSON
Coordinateur du groupe CGT au SESER

A la demande de l'ensemble des organisations syndicales siégeant au CESER de la Région Centre, un vœu exigeant l'arrêt des procédures d'expulsion des organisations syndicales des Bourses du Travail de Châteauroux et de Chartres a été adopté à une large majorité.

L'adoption de ce vœu adopté est un appui important à la lutte des syndicalistes des départements de l'Indre et de l'Eure-et-Loir pour conserver leurs locaux.

L'adoption de ce vœu adopté est un appui important à la lutte des syndicalistes des départements de l'Indre et de l'Eure-et-Loir pour conserver leurs locaux.

Le résultat du vote est représentatif des oppositions d'intérêt entre le monde du travail et le patronat :

- Pour le vœu : 102 voix soit l'ensemble des organisations syndicales (2^e collège) et la grande majorité des associations (3^e collège).
- Contre : 0
- Abstention : 4
- Refus de prendre part au vote : 24, soit l'ensemble du patronat (1^{er} collège) mais aussi les deux représentants de l'Association des Amis de la Terre, association écologiste.



Le patronat, pour justifier son refus de participer au vote a tenté de nous faire croire qu'il n'était pas suffisamment informé.

L'attitude du patronat vote à la fois son opposition de toujours au droit fondamental des salariés de défendre leurs intérêts mais aussi son embarras à le reconnaître publiquement.

Le même refus de vote de l'Association des Amis de la Terre, sous le même prétexte (« on ne connaît pas le dossier ») ne peut que nous interroger car les questions environnementales et les besoins sociaux sont pourtant indissociables.

Jean-Pierre PLANSON
Coordinateur du groupe CGT au CESER



Intervention de Jean-Louis CORVAISIER sur « le point d'actualité »

Le rapport du Comité de Conjoncture confirme la dure réalité que nous avons hélas pressentie. La crise évoquée dans le rapport de conjoncture est une crise systémique du capitaliste mondialisée.

Les politiques d'austérité, hélas harmonisées au niveau des gouvernements d'Europe, avec un budget européen en forte diminution au détriment des plus pauvres, ne permettront pas de

sortir rapidement d'une situation de récession d'ailleurs pressentie par le FMI ou en croissance quasi nulle (+0,3%) selon l'OCDE.

Ainsi en France, le chômage a augmenté pour le vingtième mois consécutif et nous sommes sur un rythme de 1000 chômeurs supplémentaires par jour. Notre région n'est pas à l'abri avec

9,4% de demandeurs d'emplois. Pendant ce temps, les entreprises du CAC 40 ont versé 40,9 milliards d'euros de dividendes, soit 5% de plus que l'année précédente.

A travers le projet de loi bancaire, nous aurions espéré une grande réforme de la création monétaire et du crédit et de l'inclusion financière pour un service bancaire de base gratuit.



Nous aurions espéré une grande réforme fiscale. Concernant la sécurisation de l'emploi, nous demandons au législateur de prendre en compte la démocratie sociale et la représentativité pour légiférer sur d'autres bases que l'accord minoritaire signé entre le patronat et trois organisations syndicales.

Au plan national et pour **comprendre le problème de compétitivité, il faut analyser** la progression en trente ans des salaires et des dividendes :

Sur une base 100 en 1981, la progression des salaires est de 358, celle des dividendes de 2007 soit près de six fois supérieure. Cette courbe s'est d'ailleurs envolée durant les années 95 – 2008, ce qui explique par exemple le déclin de notre industrie. C'est pourquoi, tout autant respectable qu'est la politique de soutien économique de notre région, elle ne pourra à elle seule endiguer les graves difficultés persistantes de notre économie nationale et régionale.



Intervention de Michel LANGELIER sur « *l'avis sur la proposition d'une démarche pour le lancement de l'élaboration d'un Schéma Régional de Développement Economique, Social et d'Innovation (SRDESI)* »

A la séance du 11 février 2013, dans sa déclaration, la CGT a rappelé que par rapport au schéma de 2009, l'innovation a été rajouté mais regrettait que la recherche, outil incontournable de l'innovation soit oubliée.

Nous avons rappelé les écrits de M. SAPIN président du conseil régional en 2009 et aujourd'hui, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle qui disait notamment que la question de l'emploi nourrissait légitimement les inquiétudes des salariés, qu'il ne fallait pas passer sous silence les responsabilités des entreprises, que les conditions générales de la croissance et du développement de l'emploi dépendait des décisions gouvernementales à l'échelon national et européen, il dénonçait les effets négatifs du désengagement de l'état dans de nombreux secteurs, la dégradation des salaires....

Pour la CGT, nous constatons, que pour l'instant, rien nous laisse penser, qu'un véritable changement de politique pour de véritables créations d'emplois et pour améliorer le pouvoir d'achat des salariés actifs et retraités se profile à l'horizon, par contre les

profits continuent d'augmenter, les inégalités explosent ce qui conduit à des crises financières où sociales.



Nous avons demandé plus de transparence sur les aides accordées, d'innover aussi envers les salariés, en améliorant leurs conditions de travail, leurs salaires car c'est en passant par là, que la croissance économique repartira et que la situation de l'emploi s'améliorera durablement.

Nous avons insisté comme quoi les financements existaient, que tous les leviers politiques étaient entre les mains d'un même parti politique ce qui facilitait les décisions à prendre. Comme l'avis ne répondait pas totalement aux attentes de la population, la CGT s'est abstenue.



Intervention de Philippe CORDAT au nom du groupe CGT sur « *l'avis sur le Plan de mobilisation pour l'emploi et le développement économique* ».

Les attentes des salariés à l'égard du politique ne sont pas les mêmes quand on survit avec moins de 1000 € par mois que lorsque l'on dispose de 8 à 50 000 € et plus de revenus par mois

Nous partons des préoccupations de ceux qui ne vivent que de leurs salaires, de leurs retraites et de la situation des privés de travail, des non indemnisés de Pôle Emploi et de celles et ceux qui vivent d'une indemnisation, objet permanent du chantage de cet organisme dont vocation sociale est devenue totalement obsolète.

Certes remettre à plus tard ce que l'on peut faire tout de suite n'est pas une solution tenable surtout quand on s'engage au changement pour maintenant. Mais ce qui est de nature à nous interroger c'est le

sens des objectifs retenus et la persistance à s'enfermer dans une logique qui a produit la situation que plus personne ne peut contester du point de vue du volume du travail salariés, du niveau social, et de l'activité des TPE et PME de plus en plus dépendantes des grands donneurs d'ordre.

La Cgt n'est pas dans l'opposition de principe concernant les PME et TPE, nous attirons seulement votre attention sur le fait qu'à ce stade, la puissance publique doit faire le bilan de l'utilisation des deniers des contribuables aux entreprises qui profitent essentiellement aux grands groupes.

Les exemples confirment dans la période avec les secteurs de l'automobile, de l'aéronautique, des groupes de l'agro alimentation ce que nous n'avons cessé depuis cinq années de dénoncer.

La Cgt et son groupe au CESER sont intervenus à plusieurs reprises en faveur et de la création d'un pôle public financier composé de banques publiques placé sous une maîtrise publique pour favoriser les investissements des collectivités locales, des PME et TPE.



Nous regrettons que ces propositions ne soient pas reprises laissant toujours prise au secteur financier à but lucratif.

Nous ne pouvons que regretter que la nouvelle majorité politique dans ce pays et la majorité des régions persistent comme les précédentes à voir dans la population salariée (pour les moins de vingt-six ans) une catégorie à part qui justifierait des exonérations de cotisations sociales ce que l'avis ne souligne pas.

Au moment le financement des retraites et de la Sécurité Sociale est en débat vous comprendrez, à l'expérience des différentes réformes qui ont multiplié les exonérations de cotisations sociales aux entreprises opposant les jeunes au Séniors, les femmes aux hommes...que notre organisation ne peut applaudir ces mesures.

En matière de développement du travail salarié il est urgent de mettre en place une Sécurité Sociale Professionnelle pour garantir un salaire à chacun(e) dès 18 ans sur la base de la reconnaissance de la qualification.

L'avis qui nous est soumis privilégiant l'économique nous nous abstiendrons.



Intervention de Jean-Pierre PLANÇON sur l'avis « *consommer les produits alimentaires de la Région Centre : d'une volonté politique à l'action* »

La CGT soutien la mise en valeur des productions locales, de transformation des produits au plus proche de leur production et du consommateur, c'est un gage essentiel de qualité et d'emploi.

Pour autant, l'objectif visé ne pourra voir le jour sans une modification profonde des politiques de production et de transformation.

La main mise des grands groupes de l'agroalimentaire sur l'essentiel des productions, leurs stratégies et leurs objectifs s'opposent radicalement à l'objectif Régional affiché.

Ainsi, la fermeture de la « Conserverie du Blaisois » à Contres en Loir et Cher sera transformée pour satisfaire la naïveté des élus locaux en plate-forme logistique sensée sauvegarder l'emploi sur la localité.

Ce sont les productions locales qui sont fragilisées, du savoir faire qui s'en va ainsi qu'une déqualification du travail puisque l'on veut imposer aux salariés de changer de métier au nom du chantage à l'emploi sans aucune garantie réelle sur leur avenir, mais avec toutes les conséquences que cela porte y compris en terme de conditions de travail et de salaire.

Citons encore l'abattoir de volaille DOUX au Châtelet fermé pour faire abattre des poulets au Brésil, élevés dans des conditions plus que douteuses pour les réimporter en Europe, congelés ou enveloppés dans des sachets contenant du gaz conservateur.



Il est possible de résister à ces pressions tout comme il est possible de résister au mur de l'argent à condition d'en avoir la volonté, de s'appuyer sur la population qui elle, se mobilise mais n'a bien souvent pas tous les soutiens politiques qu'elle espère.

La proposition de la CGT de créer une coopérative aurait permis de s'inscrire dans système des circuits courts, d'approvisionner le commerce régional et non pas de remplir des camions de 30 tonnes qui vont livrer à des centaines de km des lieux de production voire à l'étranger, contribuant ainsi à augmenter la production de CO2 pendant que les consommateurs achètent des produits venant d'autres continents.



Les circuits courts permettent une meilleure traçabilité et évitent bien des scandales comme celui qui vient d'éclater avec les produits FINDUS. La Roumanie où est basé l'abattoir, est un pays de non droit. On peut s'interroger sur les conditions dans lesquelles sont élevés les chevaux, dans quelles conditions d'hygiène ils ont été abattus et leur viande transformée ? Dans quelles conditions travaillent et sont rémunérés les salariés ?

Le groupe CGT votera l'avis avec les remarques qui viennent d'être faites et par conséquent sans illusion quant à la volonté réelle d'aboutir de la part des promoteurs du projet s'ils ne luttent pas efficacement pour préserver notre patrimoine régional.

Vœu présenté relatif aux Bourses du Travail de Châteauroux et Chartres CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU et UNSA et adopté par le CESER

Le Conseil Economique Social et Environnemental Régional Centre réuni en séance plénière le lundi 11 février 2013 est informé que les Maires de Châteauroux et de Chartres se sont engagés dans une procédure visant à expulser de leurs locaux les organisations syndicales de salariés des départements de l'Indre et de l'Eure-et-Loir.

Si cela aboutissait, ce serait priver le Syndicalisme, pourtant reconnu constitutionnellement et au travers de la législation de toute possibilité de se réunir, d'accueillir les salariés, actifs, retraités et privés de travail dans les Bourses du Travail de ces deux Villes Préfecture.

Le Maire de Châteauroux a d'ailleurs déclaré publiquement vouloir recourir à la force publique et a engagé une nouvelle procédure judiciaire à cet effet.

C'est une remise en cause grave dans une démocratie et cela malgré les recommandations de l'organisation internationale du travail et du rapport d'avril 2006 du Conseil économique et Social Environnemental National intitulé « Consolidier le dialogue social » au chapitre IV paragraphe C alinéa 5 de la page 24.

Depuis la naissance du syndicalisme à la fin du XIXème siècle, les organisations syndicales de salariés ont progressivement acquis la mise à disposition gratuite de locaux par la plupart des Collectivités Locales pour la mission d'intérêt général qu'elles rendent à la population à divers titres qui n'est plus à démontrer.

Ce sont elles qui participent à la défense des intérêts matériels et moraux des salariés au sein des entreprises, des professions, devant les Conseils des prud'hommes, dans les organismes de Sécurité Sociale, au plan interprofessionnel Local, Départemental, Régional et National.

Au sein du Conseil économique, social et environnemental régional les organisations syndicales contribuent activement et de façon constructive, à la réflexion et à l'élaboration d'avis, de propositions pour le développement économique, social et culturel de notre Région.

Si les organisations syndicales venaient à être privées des locaux mis à disposition dans les conditions que l'on connaît, comment leurs représentants pourraient continuer à se réunir pour travailler avec les salariés afin de contribuer au bon fonctionnement des nombreuses instances dans lesquels ils siègent comme le CESER aujourd'hui ?

La mise en application des décisions des maires de Châteauroux et de Chartres créerait de fait, une rupture du Dialogue Social et de la Démocratie Sociale.

Les structures départementales et locales des syndicats de salariés ne sont pas les seules à bénéficier de mises à disposition de locaux. Si ce droit du Syndicalisme devait être remis en cause cela pourrait toucher l'ensemble des organisations de la société civile.

Le Syndicalisme a montré au fil de l'Histoire Sociale, le rôle et la place déterminante qu'il a pu prendre dans cette France des Droits de l'Homme et du Citoyen, comme acteur essentiel du progrès social, la démocratie, la paix, la lutte pour l'égalité des droits entre les Hommes et les Femmes, contre le fascisme, les idées racistes et xénophobes. Sa contribution active dans la Résistance et la Libération de la France de l'occupation nazie, a constitué un facteur essentiel de la généralisation de la mise à disposition des locaux prenant l'appellation de Bourses du Travail, Maison du Peuple, Maison des Syndicats dès 1945

et étendu après le printemps 68.

C'est pourquoi le Conseil Economique Social et Environnemental de la Région Centre, par ce vœu, s'adresse solennellement à Messieurs les Maires de Châteauroux et de Chartres, afin qu'ils prennent en considération l'expression des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité de notre République, les valeurs sociales forgées dans les grandes périodes de l'histoire de la France, exprimées notamment par le Conseil National de la Résistance et qu'ils renoncent à l'expulsion des organisations syndicales départementales de leurs locaux mis à disposition par les municipalités qu'ils président.

Le Conseil Economique Social et Environnemental de la Région Centre, par ce vœu, s'adresse tout aussi solennellement à Messieurs les Préfets des départements de l'Indre et de l'Eure-et-Loir afin que la demande d'expulsion des organisations syndicales par les forces de l'ordre par le Maire de Châteauroux ne soit pas mise à exécution.

Le Conseil Economique Social et Environnemental de la Région Centre, par ce vœu, s'adresse à Monsieur le Préfet de la Région Centre pour qu'il intervienne également pour que cette mesure ne soit pas appliquée.

Le Conseil Economique Social et Environnemental de la Région Centre, par ce vœu, s'adresse à Monsieur Michel SAPIN, Ministre du travail de l'emploi et de la formation professionnelle afin qu'il use de ses prérogatives pour qu'aucun ordre d'intervention de la force publique ne soit adressé et qu'une concertation entre les organisations syndicales départementales de l'Indre et de l'Eure-et-Loir, les assemblées élues concernées et les représentants de l'Etat soit organisée pour trouver une solution reconnaissant le droit du syndicalisme à être logé gratuitement par les collectivités locales.

Cela interpelle toutes celles et ceux qui sont attachés à la démocratie, aux droits de l'Homme et du Citoyen.

C'est pourquoi nous nous adressons aussi à tous les citoyens de la Région Centre et même au delà en faisant appel à leur conscience, eux qui mesurent dans les diverses instances l'apport des organisations syndicales de salariés pour les inviter à exprimer à Messieurs les Maires de Châteauroux et de Chartres, à Messieurs les Préfets de l'Indre et de l'Eure-et-Loir, à Monsieur le Préfet de Région, à Monsieur le Ministre du Travail, leur attachement au maintien du droit des organisations syndicales à être hébergées par les Municipalités de Châteauroux et de Chartres et partout où ce droit serait menacé.

La situation des organisations syndicales de salariés au niveau départemental et régional nécessite l'élaboration d'une loi garantissant le libre exercice de leur mission d'intérêt général et des moyens appropriés dans l'esprit de ce qui est accordé aux représentants du personnel par le Code du travail.